

Règlement des études  
**CYCLE DECOUVERTE**  
**ARTISTIQUE DANSE ET MUSIQUE**

Adopté par le comité syndical le 12 avril 2017

Le Président,  
Georges KEPENEKIAN

# LE CYCLE DECOUVERTE ARTISTIQUE DANSE ET MUSIQUE

Le « cycle découverte » est un cursus d'initiation artistique, accessible aux enfants de 6, 7 et 8 ans **domiciliés à Lyon**, dont les enseignements sont dispensés hors temps scolaire.

Il se déroule sur 2 années.

Le « cycle découverte » s'adresse aux enfants réellement débutants. Les enfants jouant déjà d'un instrument doivent passer un concours d'entrée en 1<sup>er</sup> cycle.

## I. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU CYCLE

- Susciter la curiosité : découverte de la diversité des propositions du conservatoire.
- Rechercher la présence physique, l'engagement, le mouvement dansé et le geste musical. Prendre conscience du corps dans l'espace et dans le temps, développer l'aisance corporelle.
- Jouer ensemble : bouger, écouter, inventer, s'exprimer, explorer.
- Se situer dans un contexte collectif et artistique, tenir un rôle dans le groupe. Développer la concentration, la coordination, la mémorisation.
- Construire sa motivation.
- Se familiariser avec le vocabulaire spécifique.
- Se préparer à l'apprentissage chorégraphique ou instrumental / vocal (assiduité, travail personnel...).
- Aborder le langage écrit (découverte 2).

La **première année** est une découverte sensorielle des disciplines danse et musique pendant laquelle des activités vocales, rythmiques et corporelles sont proposées ainsi que des ateliers de découverte des différentes danses et des instruments/voix enseignés au Conservatoire.

La **deuxième année** est une première année d'apprentissage de la discipline choisie en privilégiant le sensoriel et le collectif (petits ou grands groupes).

## II. DESCRIPTION DU CURSUS

### 1) En découverte 1 :

1 cours de danse/musique 1h30 hebdomadaire	8 présentations au 1 <sup>er</sup> semestre	7 samedis d'essai maximum
---	---	---------------------------

La présence est *obligatoire* à toutes les présentations danse/musique et aux essais de 4 instruments (maximum) et des 3 danses (cf. annexe paragraphe 1).

A la fin de la 1<sup>ère</sup> année, les enfants doivent faire leur choix entre musique et danse (cf. annexe paragraphe 2).

### 2) En découverte 2 :

#### ▪ pour la danse :

Les élèves de 7 ans reçoivent une initiation aux 3 disciplines organisée en 2 cours hebdomadaires :

1 cours de Formation Musicale/Danse 1h hebdomadaire	1 cours de danse 1h hebdomadaire
--	-------------------------------------

Les élèves de 8 et 9 ans suivent les cours de danse avec des élèves de 1<sup>er</sup> cycle dans la discipline choisie, classique, contemporain ou jazz, pour acquérir les bases de la technique de la danse (cf. annexe paragraphe 2).

Danse 2 cours hebdomadaires de 1h et 1h15	Formation Musicale 1 cours hebdomadaire de 45 mn
--	---

▪ **pour la musique :**

L'enseignement est organisé en 2 cours hebdomadaires.

Le cours de pratique instrumentale ou vocale se décline en 3 périodes :

Au premier semestre, l'élève participe à deux ateliers d'initiation instrumentale ou vocale choisis parmi les 3 vœux émis en fin d'année de découverte 1.

A l'issue de ces 2 périodes successives de 6 séances chacune, les élèves expriment un vœu pour le choix définitif d'une discipline.

L'orientation en 3<sup>ème</sup> période sera faite en fonction de leur évaluation et des places disponibles dans les classes instrumentales/vocales demandées.

Au deuxième semestre, l'élève est orienté vers sa discipline définitive (cf. annexe paragraphe 3)

Formation Musicale 1 cours hebdomadaire de 1h15	Atelier vocal (10/20 élèves) ou instrumental (2/3 élèves) : <u>1<sup>er</sup> semestre :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- 6 séances de 45 mn sur un des instruments retenus (1<sup>ère</sup> période) ou un atelier voix</li><li>- 6 séances de 45mn sur l'autre instrument retenu (2<sup>ème</sup> période) ou atelier voix</li></ul> <u>2<sup>ème</sup> semestre :</u> (3 <sup>ème</sup> période) <ul style="list-style-type: none"><li>- atelier dans la discipline définitive (instrumentale ou vocale) I</li></ul>
--	---

### III. ADMISSION

#### 1) PREINSCRIPTIONS

Les préinscriptions se font en ligne la première quinzaine de juin pour réserver une place dans un groupe et s'inscrire à l'une des deux réunions d'information obligatoires. Les préinscriptions sont enregistrées par ordre chronologique de saisie. Une liste d'attente est constituée.

#### 2) INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont confirmées

- après la participation à une des deux réunions d'information obligatoires
- et après règlement des droits d'inscription correspondants dans la semaine suivant la réunion.

### IV. EVALUATION

#### 1) En découverte 1 :

Les élèves sont évalués deux fois par an. Les appréciations de l'ensemble des enseignants encadrant l'élève sont consultables sur l'extranet de suivi de la scolarité accessible aux familles. Les codes d'accès sont envoyés chaque début d'année à l'ensemble des familles.

Après les essais chorégraphiques, instrumentaux et vocaux, les enseignants remplissent une fiche qui permet d'orienter les élèves pour la 2<sup>ème</sup> année en fonction de leurs vœux.

A l'issue de la première année, tous les enfants poursuivent en 2<sup>ème</sup> année.

## 2) En découverte 2 :

- en musique : les élèves sont évalués à l'issue de chacune des trois périodes d'ateliers et en Formation Musicale deux fois par an.
- en danse, les élèves sont évalués deux fois par an.

Au regard du contrôle continu portant sur l'ensemble du parcours de l'élève dans la totalité du cycle et de l'atteinte des objectifs de fin de cycle. (cf. annexe paragraphe 4), le cycle est validé ou pas à la fin de la deuxième année.

En cas de doute sur la validation du cycle, le directeur se prononce après avis de la commission d'orientation artistique et pédagogique.

## 3) Orientation en fin de cycle

**Le cycle de découverte artistique constitue un cycle complet d'initiation. L'entrée en 1<sup>er</sup> cycle n'est pas systématique. Les élèves peuvent être orientés vers des structures partenaires du Conservatoire.**

Lorsque le cycle est validé et que des places sont disponibles dans la discipline définitive, l'élève est orienté en premier cycle. La discipline dans laquelle il entre en 1<sup>er</sup> cycle devient la « dominante » artistique de son cursus.

Cette orientation est validée par le directeur.

Si le nombre de places en 1<sup>er</sup> cycle dans une discipline est insuffisant, le directeur sollicite l'avis de la commission d'orientation sur le choix des élèves retenus.

Les parents sont avisés par courrier de l'entrée de leur enfant en 1<sup>er</sup> cycle.

# ANNEXE

## 1) Les « essais » en découverte 1

### ▪ Essais de danse :

Les élèves âgés de 7 et 8 ans peuvent essayer les 3 disciplines chorégraphiques. Une seule séance d'essai est prévue pour la danse.

Les élèves âgés de 6 ans ne font pas les essais de danse.

### ▪ Essais instrumentaux :

Les élèves essaient 4 instruments et peuvent essayer la voix en plus s'ils le souhaitent. Une seule séance d'essai est prévue pour la voix.

Pour les instruments, les deux séances d'essai sont obligatoires.

## 2) La prise en compte des vœux à l'entrée en découverte 2

### ▪ Pour la danse :

Les élèves âgés de 7 et 8 ans proposent 2 vœux de discipline chorégraphique. Un des 2 vœux sera retenu en fonction des retours de l'équipe pédagogique sur les essais et des places disponibles dans les classes.

Les élèves âgés de 8 ans au plus tard le 31 décembre de l'année en cours et de 9 ans suivent les cours de 1<sup>er</sup> cycle mais demeurent néanmoins en découverte 2.

### ▪ Pour la musique :

Les élèves proposent impérativement 3 vœux instrumentaux (la voix en fait partie). Les demandes ne comportant que 2 vœux seront prises en compte après les autres.

Deux des trois vœux seront retenus en fonction des retours de l'équipe pédagogique sur les essais et des places disponibles dans les classes.

Pour les enfants âgés de 6 ans, exceptionnellement et sur avis de l'équipe enseignante, l'élève peut choisir un double parcours musique et danse. En fin de découverte 2, l'élève fait le choix de l'une des deux disciplines qui est validée par le directeur après avis de la commission d'orientation artistique et pédagogique.

## 3) Les cas de réorientation en découverte 2

En découverte 2 a lieu l'orientation définitive pour l'entrée éventuelle en 1<sup>er</sup> cycle :

### ▪ En danse :

La discipline danse choisie en fin de découverte 1 est définitive. Aucun changement n'est possible en cours d'année scolaire.

Cependant, à la demande de la famille, l'élève a la possibilité d'être réorienté vers une autre discipline chorégraphique pour l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle.

Pour cela, l'élève doit :

- Assister à la présentation de danse organisée pour les élèves de découverte 1.
- S'inscrire auprès de la coordinatrice du cycle découverte, à l'essai de danse de la discipline souhaitée, lors de l'atelier prévu pour les élèves de découverte 1.

A l'occasion de l'essai, un avis est émis par l'équipe pédagogique sur l'orientation et le niveau proposé dans cette discipline.

La coordinatrice du cycle découverte communique le retour de l'équipe pédagogique aux parents.

La famille informe la coordinatrice du cycle découverte de la demande de réorientation chorégraphique ou de la poursuite dans la discipline.

La commission d'orientation artistique et pédagogique émet un avis.

La décision est prise par le directeur et notifiée à la famille en fin d'année scolaire.

## ▪ En musique

L'instrument attribué en 3<sup>ème</sup> période est l'instrument définitif pour l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle.

Les élèves peuvent être amenés à changer d'enseignant, de groupe, d'horaire et de lieu de cours ou être orientés en voix.

### Cas particulier pour le saxophone

L'élève âgé de 6 ans ne pouvant pas essayer le saxophone en découverte 1, a la possibilité de faire une demande d'essai en début d'année scolaire de découverte 2.

Pour cela, l'élève doit s'inscrire auprès de la coordinatrice du cycle découverte, aux 2 essais de saxophone prévus les samedis pour les élèves de découverte 1.

Lors des essais, un avis est émis sur l'aptitude de l'élève à la pratique du saxophone.

La coordinatrice du cycle découverte communique le retour des essais aux parents.

La famille informe la coordinatrice du cycle découverte de la demande de réorientation ou de la poursuite dans la discipline.

La commission d'orientation artistique et pédagogique émet un avis.

La décision est prise par le directeur et notifiée à la famille en fin d'année scolaire.

## 4) Les critères d'évaluation

- Motivation : assiduité, participation, curiosité
- Créativité, expression : capacité d'exploration, engagement et présence physique, sensibilité artistique, inventivité
- Collectif : aptitude à jouer ou danser ensemble, place et rôle dans le groupe, écoute individuelle / écoute collective
- Aptitudes : concentration, mémorisation, capacité à reproduire, coordination dans l'espace et dans le temps, conscience de l'espace, qualité des appuis, prise en main de l'instrument, aisance corporelle.